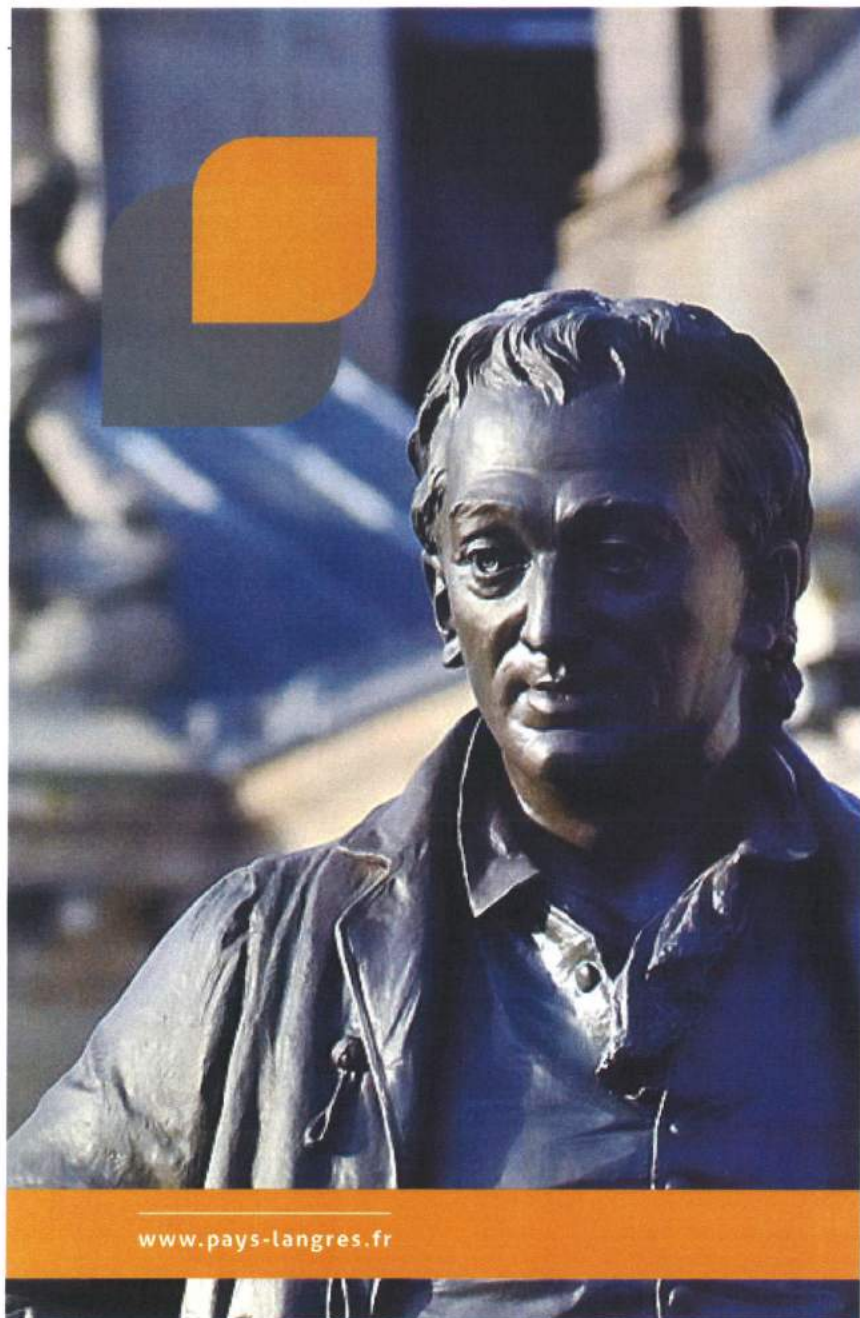




www.pays-langres.fr

Projet de SCoT arrêté par délibération du Comité Syndical du
9 mars 2020,

Le Président,

Dominique THIEBAUD



MARS 2020

Bilan de la concertation

Schéma de Cohérence Territoriale du
Pays de Langres



PAYS DE LANGRES

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Sommaire

1. Résumé des modalités de concertation.....	4
1. Réunions publiques / débats publics :	5
2. Tables rondes :	7
3. Forum ou séminaire SCoT :	9
4. Mise à disposition d'un dossier et d'un registre :	10
5. Lettre du SCoT :	10
6. Articles de presse :	12
7. Pages dédiées dans les bulletins intercommunaux	15
8. Exposition itinérante au siège des Communautés de Communes	16
9. Informations sur le site internet du PETR.....	17
2. Concertation du public et des élus phase par phase	18
étape 1 : lancement de la démarche scot	18
étape 2 : Diagnostic	19
étape 3 : PADD.....	21
étape 4 : DOO	23
3. Principaux apports de la concertation du public	25
La concertation du public : rappel des modalités.....	25
Remarques issues des réunions publiques	25
Remarques issues du registre de concertation	28

1. Résumé des modalités de concertation

Dans le cadre de la délibération de prescription de l'élaboration du SCOT, le PETR a défini les modalités suivantes pour la concertation, conformément à l'article L103-2 du Code de l'urbanisme :

1. **Réunions publiques / débats publics** : dans chaque Communauté de communes aux étapes clés du projet et avec la population. Les participants seront destinataires d'un guide pratique.
2. **Table ronde** : avec des personnes ciblées (représentants d'associations, chambres consulaires, etc...) par thématique lors du PADD.
3. **Forum ou séminaire SCoT** : avec les personnes publiques associées et consultées ainsi que toutes personnes invitées par les Communautés de communes.
4. **Mise à disposition d'un dossier et d'un registre** au siège du PETR du pays de Langres aux horaires d'ouvertures du public. Les habitants pourront faire valoir toute contribution écrite, qui sera versée au registre, en l'adressant au Président du PETR du pays de Langres.
5. **Lettre du SCoT** : parution aux étapes clés du projet, document mis à disposition des communautés de communes et des communes pour une diffusion plus large, téléchargeable sur le site internet du PETR du pays de Langres.
6. **Articles de presse** pour annoncer les réunions publiques et débats publics, sous réserve de publication par les médias invités à communiquer.

7. **Page dédiée** dans les bulletins intercommunaux.

8. **Exposition itinérante au siège des communautés de communes** reprenant les éléments du diagnostic et les orientations du PADD.

9. **Information sur le site internet du PETR du pays de Langres** par le biais d'une page dédiée au projet de SCoT, annonce des actualités et temps forts du SCoT, mise en ligne des documents du SCoT validés par le Comité Syndical du PETR du pays de Langres.

Ces dispositions ont été respectées dans le cadre de l'élaboration du SCOT, comme précisé ci-dessous. Un détail de la démarche de la concertation est présenté ensuite phase par phase.

1. RÉUNIONS PUBLIQUES / DÉBATS PUBLICS :

Sept réunions publiques ont été organisées pour présenter la démarche de Schéma de Cohérence Territoriale et le contenu du PADD et du DOO aux habitants (environ 80 participants) :

- 1 réunion publique en phase diagnostic (04/01/2018) ;
- 3 réunions publiques ont été organisées en phase PADD sous la forme de soirées-débats, en avril 2018 (05/05/2018, 10/05/2018, 16/05/2018) ;
- 3 réunions publiques ont été organisées en phase DOO en avril 2019 (03/04/2019, 10/04/2019, 17/04/2019).

La population a été conviée à ces réunions au travers d'une campagne de communication et d'affichage, et d'articles de presse.



Exemples d'affichages concernant les soirées débats (avril 2019)



Annonces de réunions publiques sur internet (PETR du Pays de Langres, Office de Tourisme intercommunal)

Langres
 14 rue d'Artois - 52000 Langres - 03.25.86.86.86
 Tél. 03.25.86.86.86 - Fax 03.25.86.86.86 - Site internet : www.langres.fr

La Tuilerie va être refaite à neuf

Six mois de travaux complets de rénovation, voirie et réseaux, seront lancés en mars sur la rue de la Tuilerie, pour un montant global d'environ 500 000 €, afin de relancer l'activité commerciale. La circulation sera maintenue pour garantir l'accessibilité aux commerces.



La rue de la Tuilerie, située dans le centre-ville de Langres, est l'objet d'un vaste programme de rénovation. Les travaux, qui commenceront en mars, porteront sur la voirie, les réseaux (eau, gaz, électricité) et la façade des bâtiments. L'objectif est d'améliorer l'attractivité commerciale de la rue et de garantir l'accessibilité aux commerces. Le projet est financé par la commune de Langres et le département de la Haute-Marne.

Les têtes blondes dans les étoiles

Le SCOT du Pays de Langres organise une soirée d'initiation à la plongée pour les enfants de 8 à 12 ans, le samedi 6 avril, à 14 h 30, à la Maison des Lumières Denis-Diderot. La plongée est une activité sportive et culturelle qui permet de découvrir le monde sous-marin. Les participants seront initiés aux techniques de plongée et pourront découvrir les richesses de la faune et de la flore sous-marine. Les places sont limitées et la participation est gratuite. Les inscriptions sont à faire auprès de Jean-Claude Liegey, au 06.84.19.29.80.



Une activité ludique et éducative pour les enfants, organisée par le SCOT du Pays de Langres. Les participants seront initiés à la plongée et pourront découvrir les richesses de la faune et de la flore sous-marine. Les places sont limitées et la participation est gratuite. Les inscriptions sont à faire auprès de Jean-Claude Liegey, au 06.84.19.29.80.

Fest'Vallée
 14 rue d'Artois - 52000 Langres - 03.25.86.86.86
 Tél. 03.25.86.86.86 - Fax 03.25.86.86.86 - Site internet : www.festvallee.fr

SOIRÉES DÉBAT

Les objectifs visés par le SCOT

Les habitants du Pays de Langres sont invités aux soirées débats organisées dans le cadre du SCOT du Pays de Langres. L'objectif est de présenter et d'échanger autour du DSD qui constitue le projet politique du SCOT en matière d'aménagement du territoire. Les soirées débats sont organisées à l'initiative de la commune de Fayl-Billot.

3 avril / BAISEY / 18h / Salle des fêtes
10 avril / LANGRES / 18h / Maison des services
17 avril / FAYL-BILLOT / 18h / Salle de vote - Mairie

La commune de Fayl-Billot est partenaire du SCOT du Pays de Langres.

L'AGENDA de la semaine

Jusqu'au 31 décembre

- **Morimond : les collections et l'archéologie : trois feuilles pour faire avancer l'histoire** : exposition au musée Guy-Budet. Renseignements au 03.25.86.86.86 ou par mail : musee@langres.fr
- **Made in Pays de Langres** : vente de produits du terroir dans la boutique de Noël, 11 place Diderot, du mardi au dimanche de 10 h à 19 h.

Jusqu'au 30 décembre

- **Jeune-Mance, une femme d'exception** : exposition à la Maison des Lumières Denis-Diderot, 1 place Borel, du mardi au dimanche, de 13 h 30 à 17 h 30. Renseignements au 03.25.86.86.86.

Mardi 2 janvier

- **Atelier pédagogique** : pour les enfants de 7 à 11 ans, qui aura pour thème "L'astronomie à la Maison des Lumières", se tiendra de 14 h à 15 h 30 à la Maison des Lumières Denis-Diderot. Découverte et réalisation d'une maquette du système solaire à ramener chez soi. Inscriptions au 03.25.86.86.86 (3 euros par enfant).

Jeu 4

- **Réunion publique SCOT** : réunion de présentation du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays de Langres, à 20 h à la salle Jean-Favre. Renseignements au 03.25.84.10.64 ou par e-mail : probert@pays-langres.fr

Vendredi 5

- **Marché** : de 8 h à 12 h, au boulevard de Latre-de-Tassigny.
- **Atelier de Noël** : initiation au modelisme pour les enfants, à partir de 9 ans, à la maison des syndicats, de 14 h à 17 h. Inscription auprès de Jean-Claude Liegey, au 06.84.19.29.80.

Samedi 6

- **Baptême de plongée** : Découverte et initiation à la plongée sous-marine des 8 ans, avec le club Les Bulles langroises, à Aigues-Langres à partir de 14 h. Renseignements au 03.25.84.25.10 ou par e-mail : accueil.aigueslangres@orange.fr
- **Atelier de Noël** : initiation au modelisme pour les enfants, à partir de 9 ans, à la Maison des syndicats, de 14 h à 17 h. Inscription auprès de Jean-Claude Liegey, au 06.84.19.29.80.

Dimanche 7

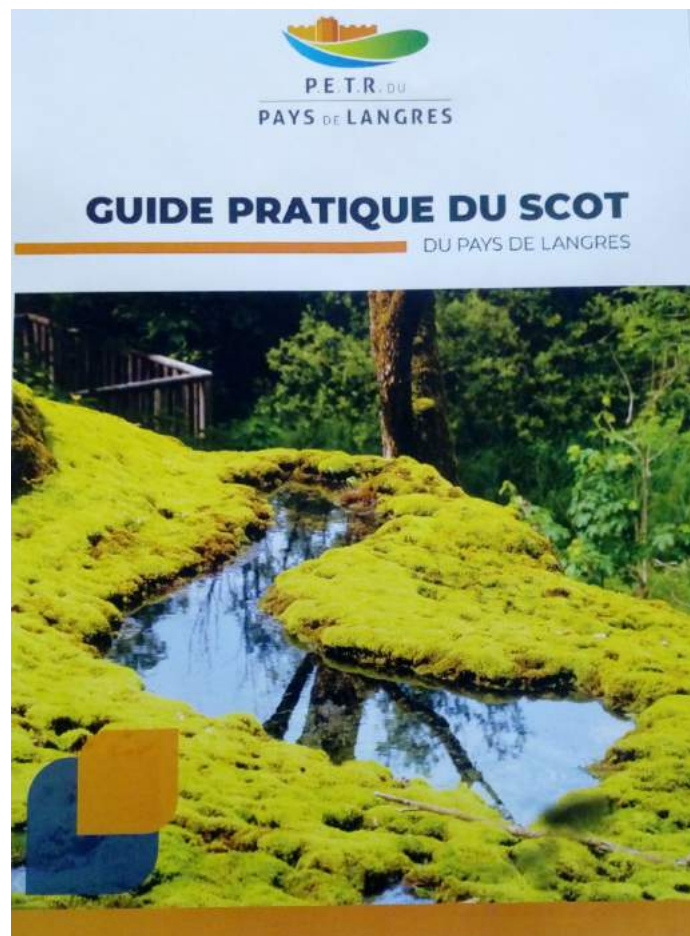
- **Visite des musées** : ouverture des musées de 13 h 30 à 17 h 30, avec visite guidée gratuite des collections à 14 h 30 à la Maison des Lumières et, à 16 h, au musée d'Art et d'Histoire. Gratuit.
- **Réunion philatélique haut-marnoise** : à la salle Adam, située vers l'église Nazareth, de 9 h 30 à 11 h 30. Gratuite pour les jeunes de 7 à 18 ans. Les adultes voulant se joindre à la section, possédant des timbres, des cartes postales ou voulant adhérer au club sont les bienvenus. Renseignements au 03.25.87.40.53.



Annnonce de réunions publiques dans la presse et sur les réseaux sociaux (JHM, page Facebook de la commune de Fayl-Billot)

Photos réalisées lors de soirées débats - avril 2018

Un guide pratique a été réalisé et diffusé en juin 2019 pour présenter le projet de SCOT et son contenu.



2. TABLES RONDES :

12 tables rondes ont été organisées au cours de l'élaboration du SCOT du Pays de Langres, sous forme d'ateliers thématiques ouverts aux personnes ressources du territoire (PPA, Chambres consulaires, associations, ... pour environ 250 participants) :

- 3 ateliers thématiques (Habitat, Économie, Services et Mobilité) ont été réalisés au cours de la phase diagnostic (juin 2017) ;
- 4 ateliers thématiques (Développement économique, Habitat, Services et Mobilités, Paysage) ont été réalisés au cours de la phase PADD (février 2018) ;
- 5 ateliers thématiques (Aménagement économique, Économies rurales, Environnement et Paysages, Habitat, Revitalisation) ont été organisés en phase DOO (octobre/novembre 2018).



Photos réalisées lors de tables rondes – juin 2017 et février 2018



Extraits des supports de présentation utilisés lors des tables rondes

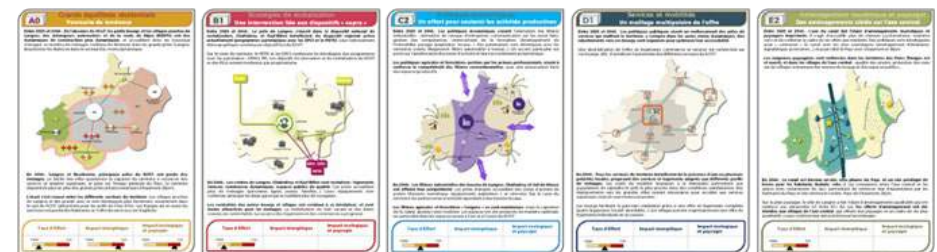
3. FORUM OU SÉMINAIRE SCOT :

2 séminaires ont été organisés au cours de l'élaboration de la démarche, avec la participation des personnes publiques associées et consultées ainsi que de toutes les personnes invitées par les Communautés de Communes :

- 1 séminaire de formation/action organisé au début de l'élaboration du SCOT (mai 2017 - 40 participants) ;
- 1 séminaire organisé au lancement de la phase PADD, sous forme d'un jeu de cartes de scénarios prospectifs (janvier 2018 - 39 participants).



Photos réalisées lors des séminaires SCOT (mai 2017 et janvier 2018)



Extrait du jeu de cartes utilisé pour le séminaire prospectif PADD

4. MISE À DISPOSITION D'UN DOSSIER ET D'UN REGISTRE :

Un dossier de présentation et un registre ont été mis à disposition du public, au siège du PETR du Pays de Langres et aux heures d'ouverture au public, comme prévu dans les modalités de la concertation.

5. LETTRE DU SCOT :

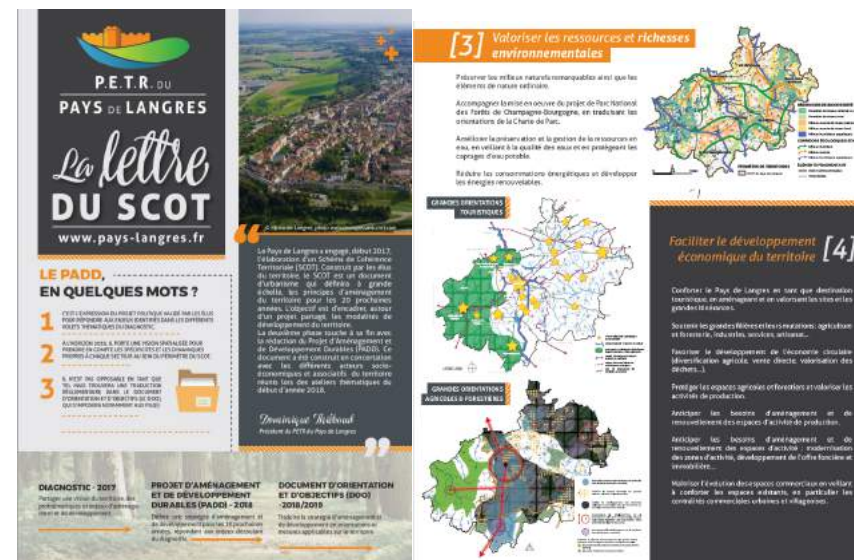
3 bulletins d'information dédiés à la démarche SCOT ont été publiés au cours de son élaboration :

- 1 lettre du SCOT a été publiée en phase diagnostic (janvier 2018 - 500 exemplaires diffusés) ;
- 1 lettre du SCOT a été publiée en phase PADD (novembre 2018 - 500 exemplaires diffusés) ;
- 1 lettre du SCOT a été publiée en phase DOO (mai 2019).

Leur parution a eu lieu à chaque étape clé du projet, et le document a été mis à disposition de chaque EPCI et des communes pour une diffusion plus large. Les trois lettres du SCOT sont téléchargeables sur le site internet du PETR du pays de Langres à l'adresse suivante : <http://www.pays-langres.fr/la-lettre-du-scot-229>



Les 3 lettres du SCOT publiées au cours de l'élaboration du SCOT



Livrets de présentation de la démarche et du contenu du document

7 annonces ont été publiées dans la presse à propos des réunions publiques ou des débats publics relatifs au SCOT :

- JHM du 31/12/2017
- JHM du 04/01/2018
- JHM du 04/01/2018 (feuillet spécial Langres)
- JHM du 04/04/2018
- JHM du 08/04/2019
- JHM du 10/04/2019
- JHM du 17/04/2019.

En plus de la parution des annonces concernant la tenue de réunions ou de débats ouverts au public, a plusieurs articles relatifs au SCOT ont été publiés dans la presse (notamment : Journal de la Haute-Marne, Voix de la Haute-Marne).

[illegible]

Le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Langres (PETR) a organisé, jeudi soir, une réunion d'information sur le Scot, un outil qui vise à mieux aménager le territoire. La phase de diagnostic vient de s'achever.



Le public a posé de nombreuses questions (mise en valeur économie locale, redynamisation des centres bourgs, etc.) en rapport avec ce qui pouvait être intégré ou non dans le Scot.

Scot. Quatre petites lettres, seulement où se jouent tellement d'œuvres. Actuellement, le Schéma de crédence territoriale (Scot) ne parle que de ceux qui sont dans le Scot, c'est-à-dire les élus. Et concerne pourtant toute la population des trois intercommunalités : le Grand Langres, les communautés de communes des Savoir-faire et d'Aubriev, Vieuges, Montsaignonnes (CCAM). C'est donc ce samedi première réunion d'information en direction des habitants du Scot haut-normand à être organisée, jeudi soir, par le Pôl d'équilibre territorial et rural (PÉTR) du Pays de Langres. Dominique Thebaud, président du PÉTR, ainsi que les experts de l'Atelier des territoires et du

Anticiper les 20 ans à venir...

« Le Scot est un document d'urbanisme dont l'objectif est de préciser sur les projets d'aménagement du territoire à l'échelle d'un plus grand territoire sur 20 ans », a détaillé Xavier Bozon, du cabinet Urlicand. Il a été précisé qu'il ne se substituerait en rien au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) puisqu'il est moins précis. Cependant, le Scot peut être un appui à celui-ci.

definit les grandes orientations à venir. Et le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) est justement la prochaine étape de l'élaboration.

Cette loi doit permettre de définir une stratégie d'aménagement et de développement pour les 20 prochaines années, répondant dans un même temps aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques. Pour cette phase, le PETR souhaite associer l'ensemble des acteurs et habitants du territoire. Ainsi, jeudi soir, la présentation des premières questions soulevées par le diagnostic a été faite sous forme de grands axes de échanges : l'un concernait le dynamisme de développement socio-économique. L'autre

De multiples

Le diagnostic a mis en exergue 168 communes et situations qui conduisent à des enjeux territoriaux fonctionnant beaucoup plus que le nord et le sud du territoire. Chacun des 168 secteurs d'analyse se trouve en fait à la croisée d'un ou de plusieurs secteurs d'Auberger et de Bourcq comme des territoires ruraux ou urbains.

Pour ces deux secteurs, l'enjeu des services et la population.

était plus axé sur les décisions. A prendre au niveau du cadre environnemental.

Reste un problème, comment mobiliser les habitants sur ce sujet complexe... Pour preuve, lors de cette assemblée publique,

les facettes

un territoire aux multiples facettes
100 000 habitants. Une diversité de
jeux différents. Le secteur central
pau avec la ville de Langres alors
se tournent aussi bien vers l'est
l'est, la partie nord. La partie sud
le village de Prostmyr passé.
Les ponts les Bains appartenant, eux,
est enrichies et moins dynamiques.
va être, notamment, de maintenir

d'information, la majorité des
participants étaient des élus.

Marine Prod'homme
Le diagnostic réalisé par l'Adhac
des territoires et le cabinet Urban'act
est en ligne sur le site du PDET
du Pays de Langres.



Le PETR et les cabinets en charge d'élaborer le Scot feront une réunion d'information à destination de la population à chacune des étapes.

Le diagnostic a mis en exergue un territoire aux multiples facettes comprenant 168 communes et 46 000 habitants. Une diversité de situations qui conduit à quatre types différents. Le secteur central du territoire fonctionne beaucoup avec la ville de Langres alors que le nord et le sud du territoire se tournent aussi bien vers l'extérieur. Châmont et Nogent attire la partie nord. La partie sud se tourne vers la Côte d'or dès le village de Prauchy passé. Les secteurs d'Aubezie et de Bourbonne-les-Bains apparaissent, eux, comme des territoires ruraux et enclavés et moins dynamiques. Pour ces communes, il faut donc veiller, notamment, de maintenir les services et la population.

Reste un problème, comment mobiliser les habitants sur ce sujet complexe... Pour preuve, lors de cette première réunion

Le diagnostic réalisé par l'Atelier des territoires et le cabinet Urbanand est en ligne sur le site du PETR du Pays de Launay.

Voici les quatre points saillants établis à l'issue de la phase de diagnostic du futur Schéma de cohérence territoriale (Sct) :

- Notre territoire comporte une population de plus en plus âgée, mais aussi des ménages plus petits. En effet, 75 % des ménages sont composés d'une à deux personnes. *En contrepartie*, une offre de logement destinée à 75 % de grands ménages. Le budget des ménages est, quant à lui, moins élevé que la moyenne régionale. Au vu de ce premier constat, se posent donc les questions de l'accès aux services de santé, l'accompagnement numérique, mais également la diversification du parc de logements.
- En matière d'environnement, le Pays de Langres est relativement préservé et doté de milieux naturels remarquables. Le rôle du Scot va ainsi permettre d'encadrer les activités humaines et leur impact sur le territoire. Il aura également une réflexion autour de la préservation du patrimoine bâti.

- Langres et Bourbonne-les-Bains constituent les plus grands pôles de services. D'autres pôles plus petits viennent compléter l'offre de service et "mailler" le territoire.

- Le renforcement démographique de ces pôles représente l'un des enjeux du Sent, tout comme la problématique de mobilité sur le territoire. Il va permettre de s'inscrire dans la dynamique de développement de la région.

- Pour ce qui est du commerce et de l'économie, les besoins industriels et artisanaux doivent être anticipés. Le Scot doit permettre de répondre aux attentes des entreprises, tout en protégeant les espaces agricoles et forestiers. « Le bassin industriel est important à mettre en avant tout comme la spécificité touristique du territoire », souligne Xavier Boissin. L'aménagement des sites touristiques va être au cœur des réflexions, le Scot ayant conscience de l'impact en termes d'économie et d'emploi de celui-ci sur le territoire.



Langres et Bourbonne proposent les plus importants pôles de services qui plus est diversifiés. (Source : PETR).



Réunis à Peigney pour leur comité syndical, les membres du PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) du Pays de Langres se sont positionnés sur le Schéma de cohérence territoriale (Scot), qui doit permettre au territoire de mettre en valeur ses atouts.

Tirer parti du positionnement du territoire mais aussi valoriser tout à la fois le patrimoine. L'environnement tout en développant l'économie du pays de Langres, le rendant ainsi attractif pour les populations. Ce sont les grands axes qui ont été développés et débattus lundi soir à Peigny lors du comité syndical du P.E.T.R.



Le schéma de cohérence territoriale doit mettre en avant et en valeur les atouts du Pays de Langres à travers des axes forts comme l'environnement, le patrimoine ou le développement économique.

réel sur une partie du Pays d'Langres. Par ailleurs, il lui a semblé essentiel pour l'avenir d'envisager un développement des relations avec la métropole dijonnaise.

Sur l'aspect du développement économique, Patricia Andriot a regretté que les propositions faites dans le projet «s'apparentent encore trop à un catalogue à la Prévert et que l'on soit une fois de plus dans

l'illusion d'apports extérieurs importants. Elle a insisté sur la nécessité de faire évoluer la stratégie du PADD. Si les choses avançaient quant à la réalisation du Scot, la finalisation ne devrait intervenir que dans le courant de l'année prochaine après une phase de réunions publiques. Lors de ce comité syndical, les élus ont également adopté le principe d'un ancré à pro-

programme alimentaire territorial. Ils ont également rendu un avis favorable vis-à-vis de la charte du futur parc national. Par ailleurs, le PETR a validé le dépôt du projet de candidature du label Pays d'art et d'histoire. Celui-ci a déjà été présenté à la direction régionale des affaires culturelles et devra, suivant les recommandations de cette dernière, être alloué.

P. C.

REVISTA DE LA UNAM 2014, 1, La U de la Nueva Era

LANGRES Le Pays de Langres a engagé en 2017, l'élaboration d'un Schéma de cohérence territoriale (Scot). Il définira les principes d'aménagement pour les vingt ans à venir.



De boule de cristal, ils n'ont rien point ! Mais tous les participants aux débats du Pays de Langrenn se sont efforcés d'avoir un regard oblique sur ce qui se passe pour modifier le territoire pour le développement à venir.

SITUER LE TERRITOIRE

Le Pays de Langos, c'est le territoire
mal haut, mal bas, composé des trois
communes des Grands Lacs : St-Jean, A. B.

2018 : DES IDÉES
À LA RÉALITÉ

22/3 km de superficie et compte 40100 habitants, répartis en 168 communes. Sur ce territoire vivent 3850 entrepreneurs, qui emploient 17250 personnes. Voilà quelques données permettant de se faire une idée de l'ampleur de l'exercice.

coliers, à la population, aux pouvoirs techniques et institutionnels et aux représentants de la société civile. La production et de séduction a été celle des cabinets experts, qui, à chaque fois, diffusent des documents de synthèse, bulles par bulles et diffusés à des fins d'enrichissement et de correction. La mière phase, de diagnostic, s'est déroulée l'été 1998. Elle a permis de pointer un vaste état de territoire peu connu qui y avait aussi de faire état des problèmes des jeunes pour son développement.

vision du territoire par ceux qui y vivent, mais aussi de faire état des problèmes ou des enjeux pour son développement.

2018 : DES IDÉES À LA RÉALITÉ

Cette année, on entre dans la phase des Projets d'aménagement et de développement durable (Padd), qui servent à définir une stratégie répondant aux enjeux identifiés. L'année prochaine, les élus des communes concernés à finaliser cette stratégie

recensés avaient soit une faible et ne permettant pas de se faire dans des tranches d'habitat formé.

Pour la population active, l'emploi est en augmentation. Tel que nous le voyons, nous activerons. Il s'agit de nous intégrer dans nos zones de travail. Mais, quel sera-t-il dans vingt ans ? Il nous faut, moi-même, que nous ne continuons pas à avoir des emplois à développer et à faire créer dans les zones primaires, les conditions de travail à leur accord et à leur satisfaction. Il faut que nous nous soit en prévoyant les bonnes terres ! On le voit à un seul exemple, les questions sont vides et les réponses à apporter nombreuses.

C'est pourquoi les habitants sont largement touchés par les deux prochains jours. Il s'agit de la 15e, la 16e, la 17e, la 18e, la 19e, la 20e, la 21e, la 22e, la 23e, la 24e, la 25e, la 26e, la 27e, la 28e, la 29e, la 30e, la 31e, la 32e, la 33e, la 34e, la 35e, la 36e, la 37e, la 38e, la 39e, la 40e, la 41e, la 42e, la 43e, la 44e, la 45e, la 46e, la 47e, la 48e, la 49e, la 50e, la 51e, la 52e, la 53e, la 54e, la 55e, la 56e, la 57e, la 58e, la 59e, la 60e, la 61e, la 62e, la 63e, la 64e, la 65e, la 66e, la 67e, la 68e, la 69e, la 70e, la 71e, la 72e, la 73e, la 74e, la 75e, la 76e, la 77e, la 78e, la 79e, la 80e, la 81e, la 82e, la 83e, la 84e, la 85e, la 86e, la 87e, la 88e, la 89e, la 90e, la 91e, la 92e, la 93e, la 94e, la 95e, la 96e, la 97e, la 98e, la 99e, la 100e, la 101e, la 102e, la 103e, la 104e, la 105e, la 106e, la 107e, la 108e, la 109e, la 110e, la 111e, la 112e, la 113e, la 114e, la 115e, la 116e, la 117e, la 118e, la 119e, la 120e, la 121e, la 122e, la 123e, la 124e, la 125e, la 126e, la 127e, la 128e, la 129e, la 130e, la 131e, la 132e, la 133e, la 134e, la 135e, la 136e, la 137e, la 138e, la 139e, la 140e, la 141e, la 142e, la 143e, la 144e, la 145e, la 146e, la 147e, la 148e, la 149e, la 150e, la 151e, la 152e, la 153e, la 154e, la 155e, la 156e, la 157e, la 158e, la 159e, la 160e, la 161e, la 162e, la 163e, la 164e, la 165e, la 166e, la 167e, la 168e, la 169e, la 170e, la 171e, la 172e, la 173e, la 174e, la 175e, la 176e, la 177e, la 178e, la 179e, la 180e, la 181e, la 182e, la 183e, la 184e, la 185e, la 186e, la 187e, la 188e, la 189e, la 190e, la 191e, la 192e, la 193e, la 194e, la 195e, la 196e, la 197e, la 198e, la 199e, la 200e, la 201e, la 202e, la 203e, la 204e, la 205e, la 206e, la 207e, la 208e, la 209e, la 210e, la 211e, la 212e, la 213e, la 214e, la 215e, la 216e, la 217e, la 218e, la 219e, la 220e, la 221e, la 222e, la 223e, la 224e, la 225e, la 226e, la 227e, la 228e, la 229e, la 230e, la 231e, la 232e, la 233e, la 234e, la 235e, la 236e, la 237e, la 238e, la 239e, la 240e, la 241e, la 242e, la 243e, la 244e, la 245e, la 246e, la 247e, la 248e, la 249e, la 250e, la 251e, la 252e, la 253e, la 254e, la 255e, la 256e, la 257e, la 258e, la 259e, la 260e, la 261e, la 262e, la 263e, la 264e, la 265e, la 266e, la 267e, la 268e, la 269e, la 270e, la 271e, la 272e, la 273e, la 274e, la 275e, la 276e, la 277e, la 278e, la 279e, la 280e, la 281e, la 282e, la 283e, la 284e, la 285e, la 286e, la 287e, la 288e, la 289e, la 290e, la 291e, la 292e, la 293e, la 294e, la 295e, la 296e, la 297e, la 298e, la 299e, la 300e, la 301e, la 302e, la 303e, la 304e, la 305e, la 306e, la 307e, la 308e, la 309e, la 310e, la 311e, la 312e, la 313e, la 314e, la 315e, la 316e, la 317e, la 318e, la 319e, la 320e, la 321e, la 322e, la 323e, la 324e, la 325e, la 326e, la 327e, la 328e, la 329e, la 330e, la 331e, la 332e, la 333e, la 334e, la 335e, la 336e, la 337e, la 338e, la 339e, la 340e, la 341e, la 342e, la 343e, la 344e, la 345e, la 346e, la 347e, la 348e, la 349e, la 350e, la 351e, la 352e, la 353e, la 354e, la 355e, la 356e, la 357e, la 358e, la 359e, la 360e, la 361e, la 362e, la 363e, la 364e, la 365e, la 366e, la 367e, la 368e, la 369e, la 370e, la 371e, la 372e, la 373e, la 374e, la 375e, la 376e, la 377e, la 378e, la 379e, la 380e, la 381e, la 382e, la 383e, la 384e, la 385e, la 386e, la 387e, la 388e, la 389e, la 390e, la 391e, la 392e, la 393e, la 394e, la 395e, la 396e, la 397e, la 398e, la 399e, la 400e, la 401e, la 402e, la 403e, la 404e, la 405e, la 406e, la 407e, la 408e, la 409e, la 410e, la 411e, la 412e, la 413e, la 414e, la 415e, la 416e, la 417e, la 418e, la 419e, la 420e, la 421e, la 422e, la 423e, la 424e, la 425e, la 426e, la 427e, la 428e, la 429e, la 430e, la 431e, la 432e, la 433e, la 434e, la 435e, la 436e, la 437e, la 438e, la 439e, la 440e, la 441e, la 442e, la 443e, la 444e, la 445e, la 446e, la 447e, la 448e, la 449e, la 450e, la 451e, la 452e, la 453e, la 454e, la 455e, la 456e, la 457e, la 458e, la 459e, la 460e, la 461e, la 462e, la 463e, la 464e, la 465e, la 466e, la 467e, la 468e, la 469e, la 470e, la 471e, la 472e, la 473e, la 474e, la 475e, la 476e, la 477e, la 478e, la 479e, la 480e, la 481e, la 482e, la 483e, la 484e, la 485e, la 486e, la 487e, la 488e, la 489e, la 490e, la 491e, la 492e, la 493e, la 494e, la 495e, la 496e, la 497e, la 498e, la 499e, la 500e, la 501e, la 502e, la 503e, la 504e, la 505e, la 506e, la 507e, la 508e, la 509e, la 510e, la 511e, la 512e, la 513e, la 514e, la 515e, la 516e, la 517e, la 518e, la 519e, la 520e, la 521e, la 522e, la 523e, la 524e, la 525e, la 526e, la 527e, la 528e, la 529e, la 530e, la 531e, la 532e, la 533e, la 534e, la 535e, la 536e, la 537e, la 538e, la 539e, la 540e, la 541e, la 542e, la 543e, la 544e, la 545e, la 546e, la 547e, la 548e, la 549e, la 550e, la 551e, la 552e, la 553e, la 554e, la 555e, la 556e, la 557e, la 558e, la 559e, la 560e, la 561e, la 562e, la 563e, la 564e, la 565e, la 566e, la 567e, la 568e, la 569e, la 570e, la 571e, la 572e, la 573e, la 574e, la 575e, la 576e, la 577e, la 578e, la 579e, la 580e, la 581e, la 582e, la 583e, la 584e, la 585e, la 586e, la

INTERCOMMUNALITÉ

La CCAVM se positionne sur une halte ferroviaire

À l'occasion du premier conseil communautaire de l'année, les délégués de la communauté de communes Auberive Vingeanne Montsaugonnais (CCAVM) ont adopté à l'unanimité le principe d'une réouverture de la halte ferroviaire de Vaux-sous-Aubigny. L'occasion pour le territoire de renforcer son potentiel de mobilité des habitants.



Les conseillers communautaires ont approuvé la motion espérant la réouverture de la halte ferroviaire de Vaux-sous-Aubigny.

Adoptée lors d'un conseil municipal de la commune nouvelle du Montsaugonnais le 23 juillet dernier, la motion demandant la réouverture d'une halte ferroviaire à Vaux-sous-Aubigny était inscrite à l'ordre du jour de la CCAVM, jeudi, à Prauthoy. Les délégués communautaires ont approuvé à l'unanimité ce principe d'une réouverture, insistant sur le fait que cela ne pouvait qu'améliorer l'offre de mobilité sur le territoire, notamment vis-à-vis des habitants qui travaillent sur Dijon.

Observateur attentif du dossier depuis de nombreuses années, Charles Guéné, a expliqué que « cette réouverture aurait de multiples impacts positifs pour le territoire à commencer par une attractivité renforcée par rapport à de nouveaux habitants ». Le sénateur a également souligné que le coût d'un abonnement pour les usagers serait bien moindre que les frais liés au fait de devoir utiliser quotidiennement son véhicule pour aller à Dijon.

Se mobiliser pour la mobilité

Au-delà d'être un rouage supplémentaire en matière ferroviaire, cette halte demandée

par l'intercommunalité s'inscrirait dans la volonté de la collectivité de renforcer la mobilité sur son territoire par ce biais mais aussi avec le Syndicat mixte des transports du Pays de Langres (SMTP). Présidente de cette structure, et par ailleurs déléguée à la CCAVM, le maire de Cohons, Sylvie Baudot, a rappelé combien le syndicat avait un rôle à jouer sur le territoire rural de la communauté de communes. Les élus, présents jeudi à Prauthoy, ont d'ailleurs longuement débattu du fait que la CCAVM prenait à sa charge la cotisation due par l'ancienne communauté de communes d'Auberive alors que les autres communes payaient elles-mêmes leur participation. Le débat entre partisans d'un statu quo, généralisation de la participation de l'intercommunalité ou reprise de la charge par l'ensemble des communes, a permis à chacun de défendre son point de vue. Si cette question n'était pas à l'ordre du jour, les discussions ont néanmoins permis d'établir le fait qu'une décision devrait être prise à l'avenir.

Si les avis divergeaient sur ce qu'il convenait de faire, tous

Au fil des dossiers

Une nouvelle étape pour le Scot

En introduction de la séance communautaire, les délégués ont eu droit à une présentation et à une phase de questionnement vis-à-vis des travaux engagés pour la réalisation du schéma de cohérence territoriale (Scot). Cette intervention a permis de faire le point sur ce que contenait le document d'orientation et d'objectifs, phase dans laquelle est engagée la CCAVM et qui doit déboucher à l'été 2019 sur la validation par chaque conseil municipal. La finalisation est espérée pour la fin du mandat, en mars 2020.

Des commerces en plus à Longeau Sud

Lors de ce conseil communautaire, les délégués ont approuvé à l'unanimité la vente d'un terrain sur la ZAE Longeau Sud. Cette opération verra un porteur de projets réaliser huit cellules commerciales sur le terrain de 2346 m². Sur l'ensemble des cellules qui vont être commercialisées, Patrick Mielie, vice-président de l'intercommunalité, a annoncé que quatre d'entre elles étaient d'ores et déjà réservées notamment pour un salon de coiffure.

Un coup de pouce pour la Gare

Akteur essentiel en matière d'insertion du territoire, le groupement d'acteurs ruraux en éco-activités (Gare) a vu sa demande de subvention exceptionnelle de 8000 € être acceptée à une très large majorité par les délégués. Cette aide intercommunale intervient alors que la structure qui avait précédemment bénéficié de fonds Leader, n'est plus éligible à cette aide puisqu'elle a bénéficié par le passé d'un prêt à taux zéro. Une information qui n'avait pas été portée à la connaissance de la Gare et qui, comme l'ont souligné Jean-Michel Rabiet et le président Patrick Berthelon, pourrait signifier la fin de la structure à l'intercommunalité ne les aide pas.

et néanmoins reconnu que le service du SMTPL était un atout pour le territoire en per-

mettant aux habitants de bénéficier d'une certaine mobilité.

P. G.

DEVELOPPEMENT LOCAL

page 7



Vous avez dit PETR et SCOT !

Périphérie du PETR du Pays de Langres
au 1^{er} novembre 2017



Voici deux sigles qui paraissent bien barbares à la plupart de nos concitoyens et pourtant chaque habitant de l'arrondissement de Langres se trouve concerné. Le PETR est issu de la fusion progressive du Pays de Langres, du syndicat des quatre lacs et de celui de l'économie chapeautant les zones de référence de Chailindrey, de Langres sud et nord. Il concerne donc les trois communautés de communes d'Auberive-Vingeanne et Montsaugonnais, du Grand Langres (24 titulaires et 24 suppléants). Celui-ci s'est réuni huit fois en 2017. Les cinq vice-présidents ont en charge les commissions (tourisme, culture, communication, économie, santé). La conférence des maires se réunit autant que besoin, la dernière le 2 juillet 2018 à Rodampont. Le conseil de développement territorial (CDT) présidé par Yves Doucey représente la société civile (associations, syndicats, chambres consulaires, personnes ressources). Enfin une équipe de dix techniciens dirigée par Sophie Sidibé gère les différents dossiers.

Le fonctionnement du Pôle d'équilibre territorial

Il possède les compétences suivantes :
- Elaboration et mise en place du projet de territoire sur les années 2014-24
- Recherche et mise en œuvre des dispositifs de contractualisation
- Définition et mise en œuvre du schéma touristique
- Développement et gestion des 4 lacs, des sources de l'Aube et de la Marne, du balisage des chemins de randonnée, des ports du canal...
- Aménagement des 4 zones d'activité économique de Langres nord et sud, de Val de Meuse et de Chailindrey-Grand-Est

Le budget et les partenaires financiers

Le budget prévisionnel 2017 s'élevait à 2,9 millions d'euros, financé par les communautés de communes à hauteur de 7,5 euros par habitant en fonctionnement et 3,53 euros en investissement. Par le programme LEADER,

l'Europe a apporté sa contribution en 2017 sur des projets tels que le camp américain de Bourg, l'exposition de costumes Renaissance au château du Pailly, la mise en place d'un contrat local de santé, la recherche du label Pays d'Art et d'Histoire. L'Etat intervient par le biais du contrat de ruralité (accès aux services et aux soins, cohésion sociale, renforcement des bourgs centre, attractivité du territoire, mobilités, transition écologique). La région finance certains postes et le département aide par le biais du GIP au niveau touristique.

Les actions 2017 du PETR

Plutôt que de dresser un panorama exhaustif, nous n'en retiendrons que quelques-unes, les plus évocatrices. Insistons d'abord sur le besoin de communication à destination d'un public pas toujours averti et sur une zone étendue. Le PETR lève la taxe de séjour sur les gîtes, les chambres d'hôtes, les hôtels et les campings et assure ainsi la bonne marche de l'office de tourisme de Langres. 295 dossiers d'aide à la rénovation énergétique ont concerné des propriétaires et pour un montant de travaux de 6 millions d'euros en 2017. Une forte mobilisation a concerné le recrutement de deux médecins à Val de



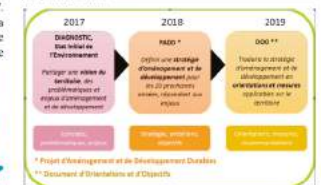
Le Président Dominique Thibaud entouré des 5 Vice-Présidents : Pierre Gariot (culture) François Girod (tourisme) Jean-Michel Rabiet (économie) Francis Grosjean (santé) William Joffrain (communication)

Meuse et l'installation de la maison des services à Prauthoy. Au niveau du balisage des chemins, des efforts ont porté sur la Liez, Chumes et les sources de l'Aube. Enfin, l'opération phare a sans doute été l'ouverture d'une aire de camping-cars à Langres.

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Deux cabinets accompagnent le PETR : URBICAN et ADT afin de concrétiser le SCOT en 2020 pour une durée de 20 ans. Il s'agit là

de se projeter sur les atouts que possède notre territoire, de voir comment inverser la courbe démographique négative, renforcer la population dans nos villes et villages en privilégiant le bâti existant plutôt que des lotissements et aménagements périphériques, il



5 journaux du PETR du Pays de Langres ont publié des informations relatives au SCOT et à son élaboration. Ils ont été relayés à tous les délégués communautaires des EPCI :

- [illegible]

PETITRE JOURNAL 101

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE [PADD] ÉTAPE 2 DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE [SCOT]

QUEL AMÉNAGEMENT DU PAYS DE LANGRES EN 2040 ?

Dans le cadre d'un SCot, on se positionne dans la problématique du temps de l'aménagement du territoire, qui est le temps long, et qui oblige à se projeter au-delà des préoccupations du quotidien.

C'est ce qui est proposé aux élus du territoire : déterminer ce que sera l'aménagement du pays de Langres en 2040. Et c'est maintenant que cela se joue... à l'étape 2 du SCot, où se met en place le PADD, qui est le temps du choix politique. Ce SCot est le vôtre. Aussi, nous vous invitons vivement à participer aux différentes réunions auxquelles vous êtes invités pour apporter votre pierre à l'édifice.

Un document d'urbanisme **supra-communal et inter-communautaire**, autrement dit à "grande échelle".

Elaboré par le territoire lui-même : élus et acteurs définissent un **projet de territoire** partagé.

Son but : encadrer le **développement et l'aménagement** du territoire sur le long terme.

LES GRANDES ÉTAPES

AVRIL 2017	MAI - DÉCEMBRE 2017	DÉCEMBRE 2017 - JUILLET 2018	JUILLET 2018 - FÉVRIER 2019	FÉVRIER 2019 - MAI 2020
Lancement du SCot	Diagnostic	PA20	SCot	Adoption

```

graph LR
    A[REVISION: l'urbanisme durable, la transition écologique, la résilience] --> B[PADD: l'urbanisme durable, la transition écologique, la résilience]
    B --> C[SCot: l'urbanisme durable, la transition écologique, la résilience]
  
```

LA NOTION D'ÉQUILIBRE AU CŒUR DES RÉFLEXIONS

Dans les différents domaines qui sont mis en débat (résidentiel, paysage, revitalisation des centres, politiques économiques, services et mobilités, impacts écologiques et énergétiques, aménagement des sites...), la notion d'équilibre est ce qui se détache et qui va nourrir le SCot.

Équilibre entre le pays de Langres et les territoires voisins

Équilibre entre les EPCI et les secteurs du territoire

Équilibre entre Langres et sa périphérie

Équilibre entre la revitalisation des centres et le développement périphérique.

Pour autant, l'objectif du SCot, n'est pas de proposer une solution d'équilibriste, qui ne pencherait, ni d'un côté, ni d'un autre, mais d'affirmer des positions, des choix qui engageront, pour les 20 prochaines années, les politiques publiques à déployer sur le pays de Langres.

TOUTE L'ACTUALITÉ DU SCOT :

www.pays-langres.fr/scot-211
probert@pays-langres.fr / 03.25.84.10.04

8. EXPOSITION ITINÉRANTE AU SIÈGE DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Des panneaux d'exposition relatifs aux différents volets du SCOT (diagnostic, projet) ont été réalisés et exposés dans différents lieux à destination du public.

Les panneaux d'information du SCOT ont successivement été affichés dans les Communautés de Communes aux dates suivantes :

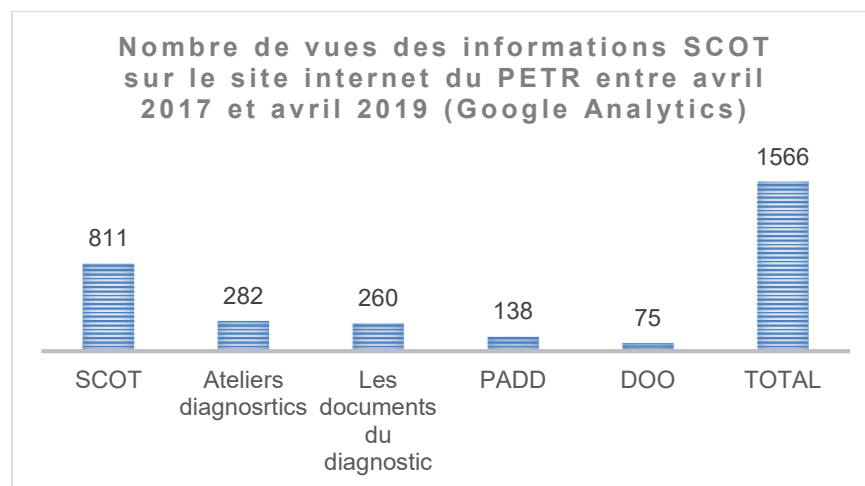
- Du 20/06/2018 au 20/12/2018 à la Communauté de Communes Auberive, Vingeanne, Montsaugéonnais ;
- Du 10/01/2019 au 15/04/2019 à la mairie de Villegusien ;
- Du 6/03/2019 au 13/05/2019 à la mairie de Langres ;

9. INFORMATIONS SUR LE SITE INTERNET DU PETR

Une section dédiée au projet de SCOT a été créée sur le site internet du PETR du Pays de Langres. Elle contient 7 sous-sections :

- Délibérations
- Formation Action
- Ateliers diagnostic
- Les documents du diagnostic
- Le PADD
- Le DOO
- La lettre du SCOT.

Ces rubriques ont permis d'annoncer les actualités et les temps forts du SCOT (annonce des différentes réunions à venir ; mise en ligne de documents de travail consultables ; publication des différents volets du SCOT validés par le Comité Syndical du PETR du Pays de Langres ; etc.).



Extraits des rubriques SCOT du site internet du PETR du Pays de Langres

Qu'est ce qu'un SCOT ?

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) matérialise un projet d'orientations et de principes collectifs pour un territoire.

Dans le Grenelle II, l'Etat incite les territoires à anticiper leur futur et travailler leur vision de développement durable à 20 ou 30 ans. Le SCOT est le document de référence qui permet cette projection.

Il est un outil réglementaire d'aménagement durable du territoire (articles L. 122-1 et suivants du code de l'urbanisme) :

1. qui organise une conférence territoriale,
2. qui fonde des principes collectifs et des orientations,
3. qui repose sur 4 grands domaines : habitat, équipements, développement économique, environnement,
4. qui traite de tous les choix (qualité de vie, qualité de l'environnement, qualité des aménagements, qualité des services, qualité de l'habitat, etc.) de développement, quelles actions à mettre en œuvre... ?

Le SCOT est porteur d'enjeux puisqu'il donne aux élus la responsabilité de s'organiser collectivement et d'y répondre à 3 grandes questions de planification :

1. où localiser le développement ?
2. comment organiser le territoire ?
3. pour quelle population ?

Ainsi, le SCOT doit poser le curseur pour trouver les équilibres entre les besoins à satisfaire et le développement durable, pour le maintien et la diversité des fonctions urbaines et pour une consommation raisonnée de l'espace (préservation des ressources).

Les options et priorités prennent corps dans la procédure avec 3 documents réglementaires :

1. le rapport de présentation énonce les choix retenus issus du diagnostic territorial état des lieux et diagnostics, prévisions socio-économiques, besoins du territoire, analyses de la consommation des espaces... ;
2. le PADD - Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Il fixe les objectifs des politiques publiques,
3. le DOO - Document d'Orientation et d'Objectifs. Il traduit en préconisations les objectifs du PADD.

Le PETR du Pays de Langres lance son SCOT

Après l'année intermédiaire du 6 avril 2018 qui a déterminé la périodicité du SCOT du Pays de Langres, le Comité Syndical du PETR du Pays de Langres, composé en nombre d'élaboration, de modification et de révision du SCOT a procédé officiellement l'adoption de son SCOT le 30 mai dernier.

Cette date marque le point de départ effectif du lancement de la procédure de mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale du pays de Langres.

Les délibérations sont disponibles en téléchargement :

Formation action : le SCOT est un projet politique !

Le 4 mai 2017, les élus du PETR du Pays de Langres et des communes de compétences se sont réunis autour d'une table. Le SCOT, document qui est la formation action initiée par l'URSCNCO a permis de préciser l'impact du SCOT, document réglementaire du cadre d'un projet d'urbanisme encore mal appréhendé en milieu rural.

Au travers d'une présentation et de sessions flash, les élus ont travaillé sur les enjeux politiques du SCOT :

1. Avant d'être un document d'urbanisme opposable, c'est d'abord un projet politique.
2. C'est de faire valoir un message territorial dense, structuré, autour des enjeux des élus du pays de Langres.
3. Les élus peuvent l'appréhender comme une contrainte mais c'est un outil qui permet de se positionner et d'inscrire dans la Grande Région.
4. Le SCOT permet de discuter avec les territoires voisins sur des problématiques communes et permet de cerner les frontières administratives, et notamment celles des départements.

Conclusion : les SCOT n'est pas une tâche qui s'effectue dans le silence.

Les documents de la formation action et des groupes flash sont disponibles en téléchargement :

4 ateliers pour connaître le territoire

Première étape du SCOT, le diagnostic (socio-économique et environnemental) permet de mettre en évidence les points forts, les points faibles et les mécanismes de fonctionnement du territoire dans différents domaines. C'est pour fabriquer les éléments que le PETR du Pays de Langres a organisé des ateliers thématiques en juin 2017 :

- 1. Habitat Habitat/La Vie le 22 juin
- 2. Développement économique le 23 juin
- 3. Mobilité et accès aux services le 23 juin
- 4. Environnement le 26 juin

Les présentations de ces ateliers sont disponibles en téléchargement :

Réunions territoriales : le diagnostic présenté aux communautés de communes

Les éléments du diagnostic territorial ont été présentés aux trois conseils communautaires des communautés de communes.

Vous pouvez consulter les présentations :

- Communauté Urbaine Montbaugeoise
- Grand Langres
- Grand Fagne

Réunion publique : présentation du diagnostic

Première note : Réunion publique le 6 janvier à 20h00 à la salle Jean Fagne (Langres).

L'objectif est de présenter de manière simple les attendus du SCOT : à quoi ça sert, comment ça fonctionne, et quels sont les impacts sur le quotidien des habitants.

La session se fera salle 3, accès par le parking.

La Lettre du SCOT du pays de Langres

La première Lettre d'information du SCOT du Pays de Langres est parue.

Au sommaire :

- le SCOT, ou quel est le SCOT ?
- les éléments clés du diagnostic
- la périodicité du SCOT

Lancement du PADD, seconde étape du SCOT

Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Les élus ont commencé à en déterminer les contours le 17 janvier avec le Séminaire de Lancement, Camille en main. Ils ont pu imaginer plusieurs scénarios de prospective pour le pays de Langres à l'horizon 2040.

Consultez le bilan du séminaire :

Les Soirées débat du PADD

3 soirées débat sont organisées pour parler du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de SCOT du territoire du pays de Langres. Objectif : se pencher sur l'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années.

3 soirées débat, c'est l'occasion de débattre sur 3 thèmes : 1 thème sera abordé par soirée.

Le programme :

- 5 avril / LANGRES / 18h / salle Jean Fagne
THÈME : la protection du cadre de vie et des paysages, rôle et enjeux du SCOT et des PLU
- 19 avril / LONGEAUX / 18h / salle des Nive
THÈME : l'accueil des activités et des loisirs
- 19 avril / COSSIGNON / 18h / salle des Nive
THÈME : aménagement du territoire, besoins en logement et revitalisation des centres anciens

Dernière ligne droite, les soirées DOO

3ème et dernière étape du SCOT du Pays de Langres, celle du DOO... Nous vous proposons trois dates de présentation et d'échanges autour de ce Document d'Orientation et d'Objectifs.

Rappelons qu'il est le document le plus technique du SCOT car il traduit l'objectif politique en mesures qui définissent la mise en application du SCOT sur le territoire, et notamment les règles qui seront appliquées dans les PLU et PLiR.

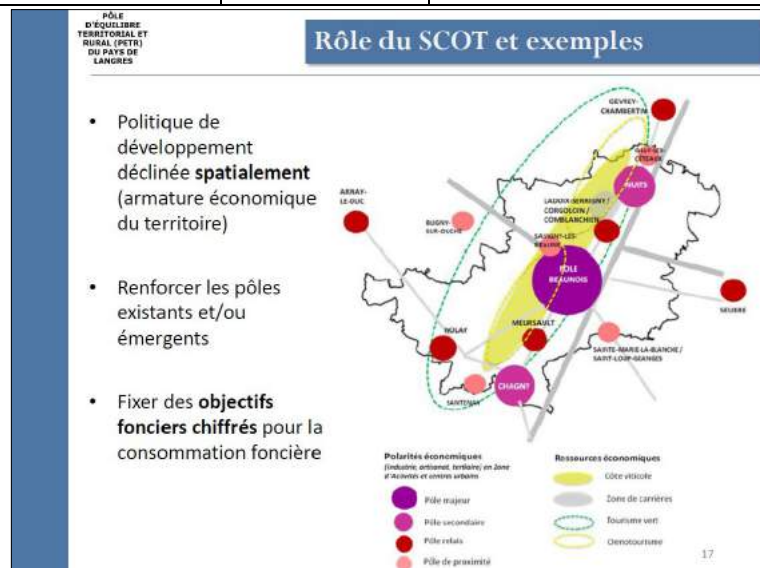
- 3 avril / BAINSEY / 18h00 / salle des Nive
- 19 avril / LANGRES / 18h00 / maison des services (2 rue de la Pièrre)
- 17 avril / FAYT-BELLOT / 18h00 / salle de vote, à côté de la mairie

2. Concertation du public et des élus phase par phase

ÉTAPE 1 : LANCEMENT DE LA DÉMARCHE SCOT

Les réunions suivantes ont été organisées entre avril et mai 2017 afin de lancer la démarche de SCOT. Celles-ci se sont révélées être essentielles pour garantir une bonne compréhension des attendus et permettre de sensibiliser le plus en amont possible les élus quant au projet.

Type	Date	Ordre du jour de la réunion
Commission SCOT	06/04/2017	Commission de lancement
Assemblée	04/05/2017	Assemblée Formation Action
Commission SCOT	17/05/2017	Plan de Communication



Extraits de support de présentation et de compte-rendu de réunion

Elaboration du SCOT du Pays de Langres

Assemblée de formation action du 04 mai 2017 – relevé de points

Dans le cadre du lancement de l'élaboration du SCOT du Pays de Langres, une réunion de concertation ouverte à l'ensemble des conseillers communautaire du territoire a été réalisée, afin d'informer les élus sur le fonctionnement d'un SCOT & sur les enjeux liés à l'élaboration du document.

Deux temps de travail ont été proposés :

- Un temps de présentation en plénière pour présenter le fonctionnement d'un SCOT, l'intérêt de cet outil en milieu rural, et la méthode de travail envisagée avec les élus et les acteurs locaux.
- Un temps d'échanges dans des petits ateliers thématiques, afin d'échanger sur le rôle du SCOT et de répondre aux interrogations des élus. Les ateliers suivants ont été proposés :
 - Le développement économique dans le SCOT
 - L'habitat et l'aménagement des bourgs
 - L'accessibilité aux services et la mobilité
 - La valorisation et la préservation de l'environnement dans le SCOT

Les principales remarques évoquées par les participants sont listées ci-dessous. Elles seront prises en compte dans l'élaboration du diagnostic, et pourront nourrir les échanges des ateliers thématiques programmés en juin.

Introduction générale : les points à retenir / creuser en atelier

- Le SCOT doit intégrer des propositions sur le positionnement régional. Le territoire a besoin d'être reconnu dans ses spécificités, à plus de 400 km de la capitale régionale.
- Les liens avec la Bourgogne Franche Comté gagneront à être valorisés dans le projet de territoire, en particulier les liens avec Dijon et le pôle métropolitain Dijon – Besançon. Des partenariats existent déjà avec la métropole dijonnaise, notamment sur la santé.
- Les démarches de création du Parc National à l'Ouest, et du PNR à l'Est, devront être intégrées dans la réflexion d'aménagement du territoire.
- L'attractivité touristique du territoire vis-à-vis de la métropole dijonnaise gagnera à être valorisée dans le projet.
- Le territoire présente une situation particulière vis-à-vis de la ressource en eau (château d'eau de la France), à préserver et mettre en valeur.

Ateliers « Services & Mobilité » : les points à retenir / creuser en atelier

- Le diagnostic gagnera à intégrer une réflexion sur les personnes en situation de faible mobilité. Cela concerne les personnes âgées, mais également les jeunes qui n'ont pas le permis de conduire. La voiture est le principal outil de déplacement, et les ménages qui n'ont pas de voiture ou pas le permis sont rapidement en situation d'isolement. Le manque de mobilité génère des difficultés d'accès à l'emploi, et des outils d'accompagnement des publics en situation de faible mobilité méritent d'être développés.

ÉTAPE 2 : DIAGNOSTIC

Les réunions suivantes ont été organisées entre juin 2017 et janvier 2018 pour préciser le diagnostic de territoire et les enjeux d'aménagement et de développement. Des réunions ont permis de mobiliser les élus par secteurs afin d'approfondir certaines thématiques, mais aussi de conforter la concertation avec les élus.

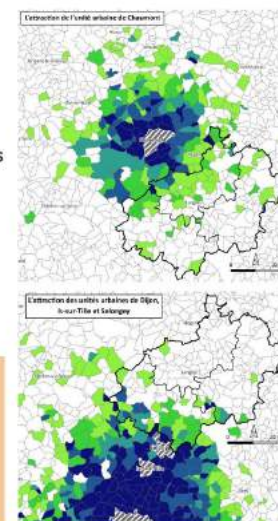
Type	Date	Ordre du jour de la réunion
Atelier	22/06/2017	Atelier Développement économique et commercial
Atelier	22/06/2017	Atelier Habitat et Aménagement des bourgs
Atelier	23/06/2017	Atelier Services et mobilités
Atelier	26/06/2017	Atelier environnement et paysage
Commission SCOT	10/07/2017	Présentation points clés du diagnostic
Réunion territoriale	18/09/2017	Présentation points clés du diagnostic - CCAVM
Réunion territoriale	03/10/2017	Présentation points clés du diagnostic - CCGL
Réunion territoriale	12/10/2017	Présentation points clés du diagnostic - CCPCVARBB
Commission SCOT	16/10/2017	Présentation diagnostic
Réunion PPA	20/11/2017	Présentation diagnostic
Conférence des maires	27/11/2017	Présentation démarche SCOT et points clés du diagnostic
Réunion publique	04/01/2018	Présentation démarche SCOT et diagnostic

Extraits de support de présentation

Services & Mobilités

Des outils de mobilité assez restreints, à conforter

- Des déplacements domicile travail vers Chaumont, Dijon, Langres à organiser
- Des outils de mobilité inégalement répartis (transport collectif, TAD)
- Une connexion ferrée vers Dijon / Nancy à travailler (cadencements insuffisants / inexistants)
- Des questions stratégiques sur la vocation des 2 grandes gares



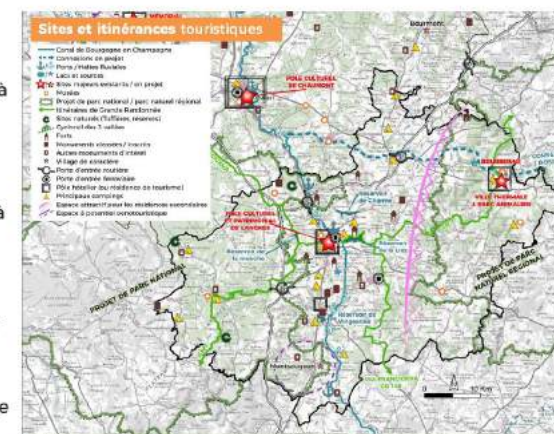
ENJEUX THEMATIQUES

- > Maîtriser & organiser les déplacements domicile travail (covoiturage, TER...)
- > Préciser les attentes du territoire par rapport au réseau TER/TGV
- > Organiser les rabattements entre l'espace rural & le réseau de polarités (TAD)

Diagnostic économique & commercial

Des dynamiques résidentielles et touristiques à conforter

- Une attractivité résidentielle à promouvoir, génératrice d'activités tertiaires
- Un territoire à vocation touristique marquée
- Une stratégie affirmée à l'échelle du Pays, autour du patrimoine et de l'étape



-> Quels leviers d'attractivité résidentielle ?



*Photos prises
lors de réunions
territoriales
(2017) et
extrait de
compte-rendu
réunion PPA
(2017)*



ÉLABORATION DU SCOT DU PAYS DE LANGRES

Relevé de points - Réunion PPA du 20 novembre 2017

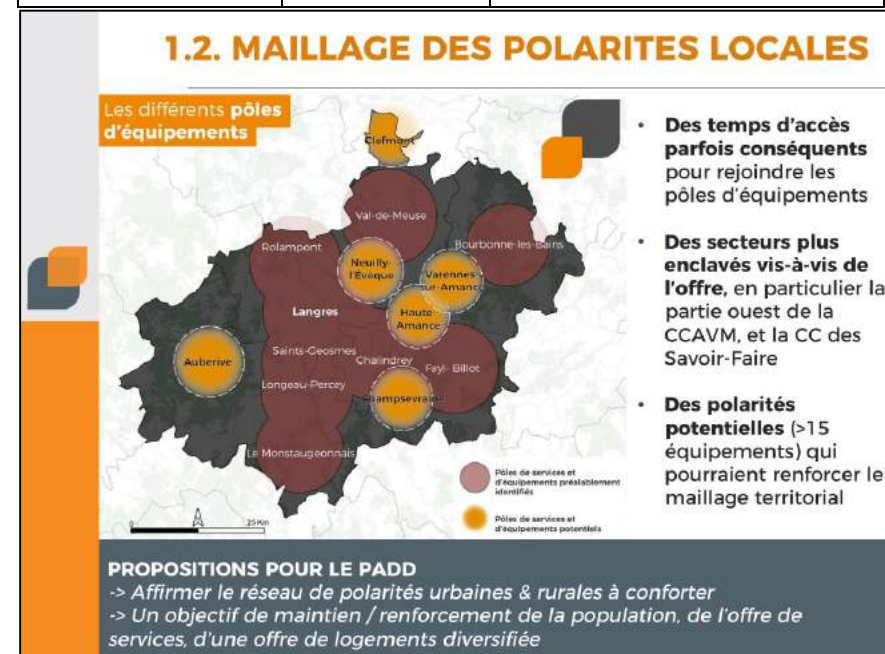
- La représentante du syndicat des transports du Pays de Langres (SMPTL) précise que les services de transport en commun s'étofferont à partir de 2018, le secteur de Bourbonne-les-Bains intégrant le syndicat avec l'amélioration du niveau de service en direction de Langres et de Saint-Geosmes.
- Les représentants de la DDT soulignent la qualité de synthèse de la présentation, et relèvent quelques manques dans le rapport de présentation rédigé : une rapide analyse agricole, l'analyse fine de la consommation d'espace, l'intégration des dynamiques commerciales et les problématiques de mobilité correspondantes. Par ailleurs, une analyse du Schéma Départemental d'Accessibilité pourrait compléter le volet déplacement.
- La représentante de la CCI demande si le SCoT contiendra un schéma d'aménagement artisanal et commercial. Bien qu'absent du marché actuel, ce travail pourrait effectivement compléter le travail réalisé à travers le document d'urbanisme.
- L'inéligibilité de Bourbonne-les-Bains au programme régional de revitalisation pourrait n'être dû qu'à une inadaptation des critères de l'INSEE. Les représentants du SCOT Vesoul Val de Saône précisent qu'ils ont eux-mêmes pu identifier les bourgs-centres qu'ils souhaitent accompagner, grâce à une rapide étude socioéconomique et démographique, tous ayant été retenus par la Région.
- Selon Véronique MENETRIER, la notion d'attractivité du territoire, mise en évidence dans la partie « tourisme » du diagnostic, mériterait d'être élargie au domaine commercial (voir étude de la CCI réalisée en 2012). M. Charles GUENE, confirme que le développement du tourisme est une réelle volonté des élus, avec de réels leviers d'actions dans ce domaine.
- D'autre part, les données relatives à l'économie présentielle vis-à-vis des personnes âgées mériteraient d'être approfondies selon Mme MENETRIER. M. GUENE rappelle souligne l'absence d'une ville de masse critique suffisante pour le développement de ce type de services.
- Mme Véronique MENETRIER de la DDT 52 indique qu'il serait intéressant d'élargir le pas de temps de l'analyse à la période 1999-2013 afin d'avoir plus de recul sur les tendances observées. La crise économique de 2008 a en effet eu des conséquences socioéconomiques importantes.
- Mme Véronique MENETRIER s'interroge sur le retour de personnes âgées sur le territoire, et les besoins correspondants.
- La question de la marge de progression de l'aménagement numérique est soulevée par la DDT, en particulier concernant les usages qui en sont fait (télétravail notamment). Il serait intéressant de définir des zones prioritaires de raccordement. Toutefois, les élus locaux rappellent que le territoire lui-même n'a pas forcément les moyens de concrétiser ce raccordement, qui fait appel à une intervention des collectivités d'échelle supérieure et de l'État.
- La DDT52 transmettra des éléments complémentaires relatifs à la sécurité routière.
- La DDT52 souligne le besoin de faire des renvois au sein des rapports écrits pour faire le lien entre les parties du diagnostic : transports/économie, risques/environnement/transports, etc.).
- Concernant la gestion des déchets, Mme Véronique MENETRIER souhaiterait également plus de précisions au sein du diagnostic. Les élus relativisent en soulignant la difficulté d'obtenir des informations quant à la gestion des déchets. La présence de nombreuses déchetteries fixes et mobiles sur le territoire permet un maillage complet du territoire, mais l'ONF constate un nombre important de déchetteries sauvages aux abords des forêts, probablement dues à des artisans souhaitant contourner les coûts de traitement qui leurs sont imposés.

ÉTAPE 3 : PADD

Les réunions suivantes ont été organisées entre janvier et octobre 2018 concernant l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ces temps de réunions ont été nombreux et ont pris des formes variées : ateliers de travail thématique, rencontres avec les EPCI, réunions de pilotage et d'arbitrage, réunions publiques, réunions PPA, ...

Type	Date	Ordre du jour de la réunion
Assemblée	17/01/2018	Assemblée PADD
Atelier	22/02/2018	Atelier PADD Services et mobilités
Atelier	22/02/2018	Atelier PADD Habitat
Atelier	22/02/2018	Atelier PADD Développement économique
Atelier	26/02/2018	Atelier PADD Paysages
Atelier	26/02/2018	Atelier PADD Environnement
Commission SCOT	27/03/2018	Synthèse ateliers PADD
Réunion publique	05/04/2018	Soirée débat Cadre de vie et Paysages
Réunion publique	10/04/2018	Soirée débat Accueil des activités économiques
Réunion publique	16/04/2018	Soirée débat Armature territoriale, logements et revitalisation
Commission SCOT	15/05/2018	Présentation projet de PADD
Bureau	22/05/2018	Présentation projet de PADD
Réunion territoriale CC Auberive Vingeanne Montsaugonnais	24/04/2018	Présentation projet de PADD

Réunion territoriale CC Grand Langres	30/05/2018	Présentation projet de PADD
Réunion territoriale CC des Savoir Faire	24/05/2018	Présentation projet de PADD
Réunion PPA	17/07/2018	Présentation projet de PADD
Commission SCOT	30/08/2018	Présentation modifications projet de PADD
CDPENAF	16/10/2018	Présentation projet de PADD
Commission SCOT	08/10/2018	Débat d'Orientation du PADD
Comité syndical	25/02/2019	Débat d'Orientation du PADD ajusté (SRADDET)



Extrait de support de présentation – Ateliers thématiques février 2018



CONVOCATION AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SAVOIR-FAIRE

Qui aura lieu le **jeudi 24 mai à 20 heures**

A la salle de convivialité de Corgimont

Rappel:

Dans les communautés de communes, seules les communes qui ne disposent que d'un conseiller titulaire disposent d'un **conseiller suppléant** (article L5211-6 du CGCT). Celui-ci peut participer avec voix délibérative aux réunions du conseil communautaire en cas d'absence du conseiller titulaire **dès lors que ce dernier en a avisé le président**. Aucun délai n'est imposé par la loi quant à l'obligation « d'aviser » le président. Il suffit que l'information intervienne avant la séance et que le suppléant soit physiquement présent à la table des délibérations.

Le conseiller communautaire peut également choisir de ne pas se faire représenter par son suppléant mais donner procuration à un autre conseiller **titulaire** issu d'une autre commune. Pour les communes disposant de plus d'un conseiller communautaire, en cas d'absence d'un ou plusieurs conseillers titulaires, seul le dispositif relatif aux **procurations** s'applique.

Ainsi, un conseiller communautaire titulaire empêché d'assister à une séance peut donner à un conseiller communautaire titulaire de son choix, le pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller ne peut porter qu'un seul pouvoir. Le pouvoir est toujours révocable.

Le quorum ne prend en compte que les personnes physiquement présentes (cas des suppléants et non des procurations).

Ordre du jour :

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Présentation du PADD du SCOT par le bureau d'études URBICAN, porté par le PETR du pays de Langres

GEMAPI / ASSAINISSEMENT/ENVIRONNEMENT

1. Election de délégué au SMICTOM de la région de Langres

Suite au décès de M. Borgomano, délégué syndical titulaire représentant la Communauté de Communes des Savoir-Faire au sein du SMICTOM, il convient de désigner un nouveau délégué.

2. Convention d'épandage des boues de la commune de Fayl Billot

Dans le cadre du suivi agronomique de la gestion de l'unité de traitement de Fayl Billot, le suivi et diverses analyses sont obligatoires.

La chambre d'agriculture de la Haute Marne, compétente en la matière, propose ces prestations par convention qu'il est proposé d'approuver.

3. Convention d'épandage des boues de la commune de Bourbonne les Bains

Dans le cadre du suivi agronomique de la gestion de l'unité de traitement de Bourbonne les Bains, le suivi et diverses analyses sont obligatoires.

La chambre d'agriculture de la Haute Marne, compétente en la matière, propose ces prestations par convention.

Extrait de convocation –Photos réunions 2018

ÉTAPE 4 : DOO

Les réunions relatives à l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) ont été organisées entre octobre 2018 et avril 2019.

Les réunions de cette phase d'élaboration du SCOT ont également été nombreuses et leurs objectifs ont été divers : ateliers de travail pour définir les orientations et les objectifs, réunions d'arbitrage, réunions de présentation du projet de DOO, réunions de pilotage et de validation, réunions publiques, présentation aux partenaires publics associés, etc.

Type	Date	Ordre du jour de la réunion
Atelier	18/10/2018	Atelier DOO Aménagement économique
Atelier	18/10/2018	Atelier DOO Économies rurales
Atelier	11/10/2018	Atelier DOO Environnement
Atelier	11/10/2018	Atelier DOO Paysages
Atelier	08/11/2018	Atelier DOO Revitalisation
Atelier	08/11/2018	Atelier DOO Habitat
Commission SCOT	22/11/2018	Synthèse des ateliers DOO
Réunion territoriale	31/01/2019	Présentation des grands axes du projet de DOO - CC Auberive Vingeanne Montsaugéonnais
Commission SCOT	07/02/2019	Arbitrages orientations et objectifs DOO
Réunion PPA	05/03/2019	Présentation des grands axes du projet de DOO
Réunion territoriale	02/04/2019	Présentation des grands axes du projet de DOO - CC Grand Langres

Réunion territoriale	04/04/2019 23/05/2019	Présentation des grands axes du projet de DOO - CC des Savoir Faire
Réunion publique	10/04/2019	Présentation des grands axes du projet de DOO
Commission SCOT	17/04/2019	Arbitrages Orientations et Objectifs DOO



2. Valoriser les ressources et richesses environnementales

Préserver les milieux naturels remarquables et les éléments de nature ordinaire

RAPPEL DU PADD

- Participer à l'effort de protection des espaces naturels remarquables et conserver l'armature écologique (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques)
- Préserver les éléments de nature ordinaire

PRINCIPALES PRESCRIPTIONS (n°17 à 22)

- Identification et protection des milieux naturels remarquables, des zones humides et des éléments de nature ordinaire
- Protection renforcée en secteur Parc pour les milieux à enjeux identifiés dans la Charte
- Localisation des réservoirs & corridors de biodiversité
- Recommandation pour encourager la préservation de la trame noire à proximité des réservoirs de biodiversité et des corridors



Extrait de support de présentation (ateliers thématiques 2018)



 Langres, le 5 mars 2019

Elaboration du SCOT du Pays de Langres

Réunion des Personnes Publiques Associées 5 mars 2019 – Langres – Maison des Services

Ordre du jour : avis des PPA sur le Document d'Orientation et d'Objectifs

Dominique THIEBAUD remercie les personnes présentes et précise que l'arrêt du SCOT est prévu le 1^{er} juillet par le Comité Syndical du PETR du Pays de Langres. Le DOO doit ainsi être validé d'ici fin avril, dernier délais. Il informe que Voies Navigables de France, excusé pour la présente réunion, a formulé un avis écrit sur la version de travail du DOO.

La présentation du DOO appelle les questions et remarques suivantes

Est-ce que l'AVAP ou les projets d'AVAP sont intégrés dans le document ? Réponse : Oui, celle de Langres est active, celle de Montsaugon en projet.
Réponse : cela sera pris en compte.

Il est proposé de formuler une recommandation sur l'intégration paysagère des unités de méthanisation et toute forme d'énergie renouvelable. Il faut pour cela faire référence au document transmis par DDT – « Référentiel des Paysages » de la Haute Marne.

Observations à prendre en compte :

- prescription 5 : il est opportun d'élargir l'écriture au-delà du champ environnemental et ne pas se limiter aux paysages ;
- prescription 9, remplacer SDAP par UDAP ;
- prescription 10, de remplacer 2002-2035 par 2020-2035 ;
- page 7, en référence à la région franc-comté, y ajouter « Bourgogne » ;
- Les recommandations 22 et 24 resteront au stade des recommandations, pas vocation à passer en prescriptions ;
- Référence aux « Maisons du Parc National dans le document : formuler au singulier ;
- Enlever la référence à la pesée embarquée au 3.9 (rappel PADD).

La prescription 26 (cadre du SRADDET) suppose d'avoir des indicateurs sur l'imperméabilisation. La région est en cours de réflexion sur ce sujet. La plateforme régionale d'analyse du foncier permettra peut-être de progresser sur le sujet.

PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE LANGRES
 215 av. du 21^{ème} Régiment d'Infanterie - BP 20042 - 52205 LANGRES - 03 25 84 10 00 - www.pays-langres.fr

*Extraits de
support de
présentation et
de compte-
rendu réunion
PPA relatifs au
DOO (2018-
2019)*



COMPATIBILITE AVEC LE SRADDET

Le SRADDET : une réduction d'au moins 50% de la consommation, à justifier par rapport à la période 2003-2012, et en tendant vers une réduction de 75% à partir de 2030

Énoncé de la règle :

Définir à l'échelle de chaque SCoT - à défaut de SCoT, à l'échelle du PLU(i) - les conditions permettant de réduire la consommation du foncier naturel, agricole et forestier* d'au moins 50% d'ici 2030 par rapport à la période de référence 2003-2012. Au-delà de l'échéance de 2030, tendre vers une réduction de 75% de la consommation foncière à horizon 2050 par rapport à la même période de référence.



2. Encadrement de l'urbanisme commercial

PROPOSITIONS POUR LE DOO

→ Zooms sur les zones commerciales périphériques et de centralité pour identifier les capacités de densification commerciale



3. Principaux apports de la concertation du public

LA CONCERTATION DU PUBLIC : RAPPEL DES MODALITÉS

Comme cela est précisé dans la présentation étape par étape ci-avant, la concertation du « grand public » a fait l'objet d'un travail dédié, avec en particulier :

- La tenue de 7 réunions publiques à chaque grande étape de l'élaboration du SCOT, annoncées par voie de presse et au travers de campagnes de communication (site internet, réseaux sociaux, affichages) ;
- La publication de 3 bulletins d'information pour les élus (Lettres du SCOT) et des pages dédiées dans les bulletins intercommunaux ;
- La parution régulière d'articles de presse pour informer les habitants de la démarche et de la tenue des réunions de travail ;
- L'alimentation du site internet du Pays de Langres avec notamment des informations sur le SCOT et l'avancement de son élaboration, des documents de travail à consulter et à télécharger ;
- L'organisation d'une exposition évolutive et itinérante pour présenter la démarche de SCOT, le diagnostic, le PADD et le DOO au fur et à mesure de l'élaboration du document.

REMARQUES ISSUES DES RÉUNIONS PUBLIQUES

Les réunions publiques ont permis de recenser des questionnements, ou des remarques qui ont alimenté le projet de SCOT dans son élaboration. Les principaux questionnements et remarques issues des réunions publiques sont résumés ci-dessous :

REMARQUE	PRISE EN COMPTE DANS LE SCOT (POUR INFORMATION)
Réunion publique 04/01/2018 – Phase diagnostic	
<i>Les participants ont fait remarquer qu'il sera important d'effectuer un travail avec les SCOT voisins pour harmoniser les objectifs et ne pas centrer la réflexion uniquement sur le territoire du Pays de Langres</i>	La démarche interSCOT a été mise en œuvre et a pris la forme de réunions interSCOT et de consultations lors des réunions PPA, au fil de l'élaboration du SCOT. Le PADD et le DOO contiennent chacun un chapitre concernant le positionnement interrégional du territoire.
<i>Un participant s'interroge sur l'articulation entre le SCOT et les PLUi.</i>	Les PLUi devront être compatibles avec les orientations et les objectifs du SCOT à partir de son approbation et du commencement de son caractère exécutoire.
<i>Les participants ont évoqué l'intérêt de prendre en compte les enjeux de d'amélioration de la captation de la valeur ajoutée</i>	Le SCOT prend en compte ces enjeux et développe des objectifs en faveur de l'amélioration de la captation de la valeur ajoutée sur le

<i>des productions agricoles et forestières sur le territoire.</i>	territoire. Il s'agit notamment de favoriser le développement de l'économie circulaire, en facilitant l'implantation de bâtiments de transformation des productions agricoles, de vente locale, etc. Il recommande en outre l'emploi de bois local dans les constructions.
<i>Un participant a attiré l'attention sur les dégâts paysagers infligés au plateau de Langres par les pratiques agricoles : destruction des haies, retournement des prairies, simplification des paysages, etc.</i>	Le SCOT définit des objectifs de préservation des paysages forgeant l'identité territoriale du Pays de Langres et d'accompagnement des pratiques agricoles pour limiter leur impact sur l'environnement et les paysages.
Soirée-débat 05/04/2018 - Phase PADD	
<i>Les participants ont remarqué que les objectifs de production de logements semblent peu ambitieux au sein du périmètre du Parc National, notamment en matière de réhabilitation. Le secteur connaît un fort potentiel pour l'hébergement touristique et la création de résidences secondaires.</i>	Le SCOT établit des objectifs renforcés de production de logements par réhabilitation du bâti ancien dans le secteur du Parc National des Forêts de Champagne et Bourgogne, pour répondre à cet enjeu.
<i>Un participant a souligné que le SCOT pourrait mettre en valeur la situation du territoire en tête de 3 bassins versants hydrologiques.</i>	Le SCOT se base sur ce constat pour développer plusieurs orientations et objectifs : protection de la ressource en eau, mise en valeur des lacs et des paysages, protection et mise en valeur du cadre environnemental, etc.

<i>Les participants ont fait remarquer qu'il serait intéressant de faire le lien dans le SCOT avec le projet de revitalisation de la ville de Langres.</i>	Le SCOT définit une politique de revitalisation des centralités et de renforcement de l'armature urbaine. Le SCOT vise à accompagner le projet de revitalisation de la ville de Langres au travers de différents objectifs : production de logements, équilibre commercial, etc.
<i>Un habitant s'est interrogé sur l'articulation entre le SCOT et le Schéma Régional Éolien</i>	Le SRE a son propre rôle, en définissant notamment des zones d'implantation préférentielles. Le SCOT doit y être compatible mais ne peut réglementairement imposer des secteurs d'implantation des parcs éoliens.
<i>Un habitant a évoqué le fait que le tourisme est l'une des forces du territoire, à mettre en valeur dans le SCOT.</i>	Le SCOT soulève également cet enjeu de valorisation et de développement de l'économie touristique du territoire. Il définit des objectifs d'accompagnement de l'économie touristique mais également de protection des paysages et de l'environnement, et de revitalisation, pour renforcer l'attractivité touristique du territoire.
Soirée-débat 10/04/2018 - Phase PADD	
<i>Les participants ont souligné qu'il fallait insister sur le lien entre développement économique et outils de mobilité.</i>	Le PADD et le DOO contiennent un chapitre relatif au positionnement régional du territoire qui définit des objectifs d'amélioration des mobilités avec les territoires voisins, notamment en faveur des déplacements domicile-travail, de l'accès à la formation, etc.

<i>Un habitant a souligné qu'il serait pertinent de mentionner d'autres énergies renouvelables que l'éolien dans le SCOT.</i>	Le PADD et le DOO réaffirment des principes de développement et de diversification des équipements de production d'énergie renouvelable sur le territoire, en complément de l'éolien : photovoltaïque, méthanisation, etc.
<i>Les participants ont évoqué l'enjeu d'équilibre entre grandes et moyennes surfaces commerciales de périphérie et les commerces de centralités urbaines et villageoises. Il évoque notamment le projet de création de galeries commerciales sur Saints-Geosmes qui pourraient concurrencer les petites cellules commerciales du centre de Langres.</i>	Le SCOT définit des objectifs d'équilibre entre zones commerciales périphériques et centralités commerciales. Il régle à ce titre l'implantation des commerces selon leur surface de vente pour éviter de mettre en difficulté les commerces de centralités, en particulier à Langres et dans les bourgs.
Soirée-débat 16/04/2018 – Phase PADD	
<i>Un participant a souligné le rôle de la gare de Merrey dans les déplacements ferrés, notamment du point de vue des étudiants se rendant au niveau du pôle universitaire de Nancy.</i>	Le SCOT tient compte de la présence de cette halte ferroviaire située au nord du territoire dans ses différents objectifs.
<i>Les participants ont souligné qu'il faudrait faire mention dans le SCOT de certains itinéraires touristiques à valoriser : voie verte entre Langres et Brennes, voie verte du canal, etc.</i>	Le SCOT prend en compte ces différents itinéraires dans les orientations issues du PADD et du DOO en matière de tourisme.
<i>Un habitant s'est interrogé sur l'ambition affichée de réouverture de la halte ferroviaire de Vaux-sous-Aubigny. Le SCOT a-</i>	Le SCOT affiche des ambitions et des objectifs d'aménagement qualitatif des abords des gares et d'amélioration de leur accessibilité

<i>t-il le pouvoir d'intervenir dans ce domaine ?</i>	multimodale. Il a également pour objectif la densification des quartiers de gares pour favoriser l'utilisation des transports ferrés. Toutefois, le SCOT n'a pas le pouvoir réglementaire d'engager la réouverture effective de la halte ferroviaire.
Réunion publique 03/04/2019 – Phase DOO	
<i>Les participants ont précisé qu'il est important de mettre l'accent sur la rénovation du bâti existant au regard des enjeux de revitalisation des centralités.</i>	Le SCOT fixe des objectifs ambitieux de reconquête des logements vacants, via des objectifs minimums de réhabilitation du parc bâti existant. Ces objectifs représentent notamment un nombre moyen de réhabilitations annuel supérieur à celui observé les années précédant l'élaboration du SCOT.
<i>Un habitant a demandé si l'ABF donnait son avis sur les OAP mises en place au travers des PLUi, et si les OAP devaient être compatibles avec les préconisations du SCOT en matière d'intégration urbaine et paysagère.</i>	L'ABF constitue une Personne Publique Associée consultée lors des différentes phases d'élaboration des documents d'urbanisme, en particulier du SCOT et du PLU(i). Il a donc le moyen de valider les principes retenus dans ces OAP à différents niveaux.
Réunion publique 10/04/2019 – Phase DOO	
<i>Les participants se sont interrogés sur les possibilités de développement des petites zones artisanales, au regard des objectifs fonciers à vocation</i>	Le DOO permet le développement des petites zones artisanales diffuses sur le territoire, dans le respect des volumes fonciers attribués par EPCI et sans dépasser

<i>économique proposés dans le DOO.</i>	3 ha, hors zone stratégique ciblée dans le document.
<i>Un participant a souligné l'enjeu d'accompagnement des pratiques agricoles sans toutefois bloquer le développement des exploitations et pénaliser les activités agricoles.</i>	Le SCOT détermine les conditions d'un bon fonctionnement des activités agricoles (déplacements protection des espaces agricoles, etc.). Il définit aussi des objectifs de préservation des paysages et de l'environnement, en permettant une certaine souplesse au moment de la traduction réglementaire des objectifs du DOO dans les PLU(i), afin de prendre en compte les réalités locales et ne pas contraindre les exploitations.
Réunion publique 17/04/2019 - Phase DOO	
<i>Un participant s'est interrogé sur la capacité des volumes fonciers autorisés par le SCOT à répondre aux besoins d'accueil des entreprises à l'horizon 2035.</i>	Le SCOT a déterminé les volumes fonciers au regard des tendances d'accueil des activités économiques observées sur les 10 années précédant l'élaboration du document. D'autre part, ces volumes doivent répondre aux objectifs de réduction de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers fixés par le code de l'urbanisme et par le SRADDET de la région Grand Est. L'outil « déclaration de projet » permettrait de mettre en conformité le SCOT en cas de projet d'implantation d'une activité économique d'envergure.
<i>Les participants ont souligné le phénomène de concurrence entre la construction neuve et la</i>	Le SCOT fixe des objectifs de recentrage de la production de logements sur Langres et les

<i>production de logements par réhabilitation dans les bourgs-centres, qui tendent à dévitaliser les centralités.</i>	bourgs ruraux pour limiter la perte d'habitants dans les polarités de services et d'équipements. Il fixe également des objectifs minimums de rénovation et des plafonds de constructions neuves à ne pas dépasser pour limiter ce phénomène de concurrence. Enfin, il établit des principes de renforcement des centralités lors de la production de logements, et de lutte contre l'étalement urbain, qui vont dans le sens des objectifs de revitalisation des centralités.
<i>Un habitant a évoqué un défaut d'offre locative à Bourbonne-les-Bains, pénalisante pour l'accueil des populations résidentielles et touristiques (en lien avec l'activité thermique).</i>	Le SCOT fixe des objectifs renforcés de diversification de l'offre de logements dans les polarités de l'armature urbaine. Il est par ailleurs recommandé, à Bourbonne-les-Bains, de renforcer l'offre locative.
<i>Un participant a demandé l'extension du périmètre de la zone commerciale périphérique de Fayl-Billot pour y intégrer des parcelles pouvant accepter un développement proportionné de la zone.</i>	Le SCOT a pris en compte cette remarque et redéfini la localisation préférentielle concernée en fonction de la demande exprimée.

REMARQUES ISSUES DU REGISTRE DE CONCERTATION

Aucune remarque n'est recensée dans le registre de concertation mis à disposition par le PETR du Pays de Langres.



P.E.T.R. DU

PAYS DE LANGRES

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE LANGRES
■ 215 av. du 21^{ème} Régiment d'Infanterie - BP 20042 - 52205 LANGRES ■ 03 25 84 10 00 ■ www.pays-langres.fr

